

# ARRETE 2024-027 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

## AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

### Monsieur le Président du CCAS de QUINT-FONSEGRIVES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### ARRETE

Article 1: Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (CNRACL) à temps complet	BERRO Agnès
EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :	SITUATION ACTUELLE	NOM - PRENOM

Article 2: Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 100% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Président du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quint-Fonsegrives, le 03/09/2024.

Le Président du CGA

DEQUINT H

MAIRIE

publication par courrier postal (68 rue Raymand IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'apalication in faction in the formatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr



# ARRETE 2024-028 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

## AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Président du CCAS de QUINT-FONSEGRIVES,

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### ARRETE

Article 1: Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PAGES Aude Adjo	Adjoint technique territorial (CNRACL) à temps complet	

100% promouvables). Article 2: Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 100% promouvables) et 100% de femmes (dont

Article 3 : Monsieur le Président du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Jean-Pierre Cost

par le lien suivant : http://www.telerecours.fr publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente



# ARRETE 2024-029 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

## AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE

### Monsieur le Président du CCAS de QUINT-FONSEGRIVES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

### ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL
		SATISFAIT LE :
PASSELERGIJE Evelyne	Auxiliaire de puériculture de classe normale	
	(CNRACL) à temps complet	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 100% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Président du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté

Le Président MANGEASO

Le Président MANGEASO

DE QUINT: 2

FONSEGNIPSO

Jean-Pierre Casc

par le lien suivant : http://www.telerecours.fr Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible